

Sébastien BRAULT  
Gilles ROYER

*Experts-Comptables  
Commissaires aux Comptes*

## **ASSOCIATION A.I.D.A.L**

**Association Intercommunale pour le Développement  
de l'Animation et des Loisirs**

**Siège Social : 26 Grande Rue**

**49800 - ANDARD**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Rapport du Commissaire aux Comptes  
sur les comptes annuels**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

**ASSOCIATION A. I. D. A. L**  
**Association Intercommunale pour le Développement**  
**de l'Animation et des Loisirs**

**Siège Social : 26, Grande Rue**

**49800 - ANDARD**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS AU 31/12/2018**

Aux membres de l'association,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association A.I.D.A.L relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association A.I.D.A.L à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

.../...



## *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

#### Règles et méthodes comptables

Nos appréciations ont porté sur le bien-fondé des méthodes retenues, sur leur correcte application, sur leur présentation d'ensemble et sur le caractère approprié et pertinent des informations fournies dans l'annexe.

#### Estimations comptables

Nos appréciations ont porté sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur leur présentation d'ensemble, notamment en ce qui concerne :

- Les hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements de retraite telles que mentionnées à la page 14 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

§

.../...





## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de l'association A.I.D.A.L à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

.../... 



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Barthélemy d'Anjou,  
le 10 mai 2019.



Pour SAS G/AUDIT  
Sébastien BRAULT  
Commissaire aux Comptes  
Compagnie Régionale d'ANGERS

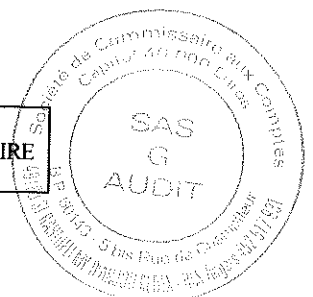


Situation au : 31/12/2018

## COMPTES ANNUELS

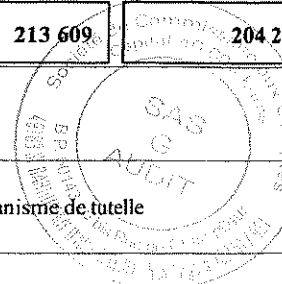
*Association AIDAL*  
*26 Grand Rue*  
*ANDARD*  
*49800 LOIRE AUTHION*

Cabinet : Anjou Comptabilité Gestion - 8 rue des métiers - 49130 SAINT GEMMES SUR LOIRE



## Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	708	940	(232)	4
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	4 671	526	4 145	4 145
Autres immobilisations corporelles	35 770	28 760	7 010	11 304	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	<b>TOTAL ( I )</b>	<b>41 149</b>	<b>30 226</b>	<b>10 923</b>	<b>15 453</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>					
<b>CREANCES (3)</b>					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances	38 956		38 956	33 036	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	162 500		162 500	152 888	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	1 230		1 230	2 842
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>202 686</b>		<b>202 686</b>	<b>188 766</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )					
Ecarts de conversion actif ( V )					
	<b>TOTAL ACTIF ( I à VI )</b>	<b>243 836</b>	<b>30 226</b>	<b>213 609</b>	<b>204 219</b>
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents					- autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre					



**Bilan Passif**

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	31/12/2017
<b>Fonds associatifs</b>	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	4 558	4 558
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	4 558	4 558
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	132 290	127 348
	Report à nouveau		
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>13 002</b>	<b>4 942</b>
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>149 850</b>	<b>136 848</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports			
- Legs et donations			
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Droits des propriétaires			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
<b>Total des autres fonds associatifs</b>			
<b>Total des fonds associatifs</b>	<b>149 850</b>	<b>136 848</b>	
<b>Provisions</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>Total des provisions</b>			
<b>Fonds dédiés</b>			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur dons manuels affectés			
Sur legs et donations affectés			
<b>Total des fonds dédiés</b>			
<b>DETTES (1)</b>			
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 238	8 151	
Dettes fiscales et sociales	39 537	55 446	
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 213	
Autres dettes	1 961	1 961	
Produits constatés d'avance	8 023	600	
<b>Total des dettes</b>	<b>63 759</b>	<b>67 371</b>	
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>213 609</b>	<b>204 219</b>	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	13 002,20	4 941,82	
(1) Dont à moins d'un an	63 759	67 371	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			

CAPIVAL 49  
SAS  
G  
AUDIT



## Compte de Résultat

		Etat exprimé en euros		
		31/12/2018	31/12/2017	
		12 mois	12 mois	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	5 659	6 943	
	Prestations de services	14 828	11 650	
	Productions stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation	430 204	425 248	
	Dons	21 750	21 617	
	Cotisations			
	Legs et donations			
	Autres produits de gestion courante	4	46	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	9 065	12 766	
	Autres produits			
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>481 510</b>	<b>478 269</b>	
	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats	9 231	9 837
		Variation de stock		
Autres achats et charges externes		111 153	116 416	
Impôts, taxes et versements assimilés		5 136	5 032	
Rémunération du personnel		254 619	254 601	
Charges sociales		81 348	84 255	
Subventions accordées par l'association				
Dotation aux amortissements et dépréciations		7 051	4 595	
Dotation aux provisions				
Autres charges		502	67	
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>469 040</b>	<b>474 803</b>	
<b>1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>		<b>12 471</b>	<b>3 467</b>	
<b>Produits financiers</b>		Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	598	561	
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations			
	Intérêts et charges financières			
<b>Charges financières</b>	<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>	<b>598</b>	<b>561</b>	
	<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT ( 1 + 2 )</b>	<b>13 069</b>	<b>4 028</b>	
<b>Produits exceptionnels</b>	Produits exceptionnels		1 377	
	Charges exceptionnelles		463	
	<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>914</b>	
	Impôts sur les sociétés	67		
(+ ) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
(- ) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>482 109</b>	<b>480 208</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>469 107</b>	<b>475 266</b>	
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>13 002</b>	<b>4 942</b>	
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>19 715</b>	<b>20 765</b>	
	Bénévolat			
	Prestations en nature	19 715	20 765	
	Dons en nature			
	<b>CHARGES</b>	<b>19 715</b>	<b>20 765</b>	
	Secours en nature			
	Mise à disposition gratuite de biens et services	19 715	20 765	
Personnel bénévole				

